



CHAMPIONNAT départemental Hautes Pyrénées DES JEUNES U10

29 avril 2023 - Golf de Lannemezan

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat Individuel des Hautes Pyrénées est ouvert aux joueuses et joueurs répondant aux Règles du statut amateur. La veille de l'épreuve, chaque joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

- **Catégorie U10** : Agé de 10 ans ou moins (nés en 2013 et après),

Seuls les licenciés dans les départements des Hautes Pyrénées pourront prétendre aux titres de champions de leur département.

Le nombre de joueurs est limité à 30.

Filles / Garçons	Nombre Minimum	Drapeau Minimum	Wild Cards
Filles	2	Jaune	5
Garçons	5	Jaune	

Les joueurs seront inscrits dans l'ordre de réception de leur demande d'inscription.

Les Wild Cards seront validées par le Comité de l'épreuve

2- FORMULE DE JEU : Score Maximum (limité à 9 Si à la fin du 8^{ème} coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de score.) : sur **9 trous**.

Départ du tee N°1.

Distance de jeu : préconisations FFGolf (cf. Vademecum FFG - recommandations § 3.6.6)

Marques de départ : Repère 7 (Orange)

Journée de reconnaissance le vendredi 28 avril, une réservation de départ auprès du golf est obligatoire à valider par le golf

3- DEPARTS

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet de la Ligue Occitanie, sur le tableau officiel de la compétition et sur le site du golf.

Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

- **Epreuve non-fumeur** voir § 1.2-2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2-2 (I-8).
- Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de CD ou de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée, entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.



- **Suiveurs de parties** voir § 1.2.2-4
- Tel que préconisé par la fédération pour les compétitions U10, chaque partie devra, si possible, être accompagnée par un(e) suiveur(se) de partie.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

4- INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

La date de clôture des inscriptions est fixée au **26/04/2023**, à 24h.

Les inscriptions peuvent être faites auprès du Golf d'appartenance ou envoyées par courriel à l'adresse : andregolf65@gmail.com.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le comité publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 2 jours après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement : Gratuit

5- CLASSEMENTS ET PRIX de l'épreuve

Classement : Classement en brut Score Maximum exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Dans chaque catégorie garçons et filles, le départage des éventuels ex aequo seront effectués sur les 6,3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant (départage informatique).

Le Titre de Champion Départemental des Hautes Pyrénées sera décerné au premier de chaque série Filles et Garçons licencié dans les Hautes Pyrénées

Prix : Dans chaque catégorie garçons et filles : 2 ou 3 prix en Brut (en fonction du nombre de joueurs).

6- PROTOCOLE SANITAIRE

L'ensemble des participants joueuses & (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité de l'épreuve à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement